



ZONE DE DISTRIBUTION : HARDINGHEN

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Votre réseau est alimenté par les captages : ALEMBON, BOURSIN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (ALEMBON, HARDINGHEN, HERMELINGHEN), soit 2232 personnes. Le responsable des installations est : « S.I HARDINGHEN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE - CALAIS » qui assure l'exploitation du réseau.

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 7
Valeur moyenne : 22,1 mg/L
Valeur maxi : 24 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4
Conformité : 50 %
Nombre de substances recherchées : 182
Valeur maxi : 0,731 microgramme/L (chloridazone desphényl)
Substance(s) non conforme(s) : 4 substance(s) non-conformes

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0,0747 mg/L
Valeur maxi : 0,08 mg/L

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Très bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0,357 microgramme/L
Valeur maxi : 0,43 microgramme/L

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 28,9 °f
Valeur maxi : 30,1 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/06/2024
UDI 062001096

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Agence Régionale de Santé - Hauts-de-France - Service Santé Environnementale du Pas-de-Calais - 100, avenue Winston Churchill - Bâtiment F
62000 Arras

www.hauts-de-france.ars.sante.fr

0 809 40 20 32

ars-hdf-sse62@ars.sante.fr

Chaque année, l'Agence régionale de santé (ARS) émet une fiche informative, aussi appelée « infofacture », afin de vous informer sur la qualité de l'eau qui vous est distribuée. Plusieurs paramètres y sont analysés : bactériologie, résidus de pesticides ou encore perchlorates. Une note comprise entre A et D est ensuite attribuée à chacun de ces paramètres. **Nouveauté cette année : l'ARS a créé un indicateur global de qualité qui correspond à la notation la plus défavorable obtenue sur l'ensemble des paramètres contrôlés.**

Dans votre commune, la note attribuée à la qualité de votre eau est la lettre C, due à la présence de résidus de pesticides. **Pas d'inquiétude néanmoins : l'eau qui vous est distribuée respecte la totalité des valeurs sanitaires pour l'eau potable, y compris en ce qui concerne les résidus de pesticides.** Le dépassement de la valeur réglementaire n'est qu'un seuil d'alerte environnemental et ne signifie pas qu'il y a un risque pour la santé des consommateurs. **Vous pouvez donc continuer à consommer l'eau du robinet en toute sécurité.**

Afin de garantir une eau de qualité, le Syndicat d'Hardinghen a renforcé la surveillance des forages, et participe à la stratégie de protection du champ captant à travers la préparation d'un Contrat d'Actions pour la Ressource en eau, en lien avec les acteurs du territoire.